

Procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 8 janvier 2024, à 18 h 30, à la salle du conseil de la Ville de Macamic, à laquelle étaient présents(e) le maire suppléant, Ghislain Brunet, les conseillères Cindy Boucher, Myriam Bruneau ainsi que le conseiller Gaétan Morin.

Étaient également présents(e), le directeur général par intérim, Alain Letarte, l'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe, Joelle Rancourt .

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Alain Letarte ouvre la séance à 18 h 30.

2. CONSTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi sur les cités et villes, article 323, à tous les membres du conseil de la Ville de Macamic.

2024-01-001

3. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Cindy Morin et résolu :

QUE : Monsieur Ghislain Brunet soit nommé maire suppléant de la Ville de Macamic suite au départ de la mairesse Lina Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et du conseiller.

2024-01-002

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par le conseiller Gaétan Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire suppléant, Ghislain Brunet, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation de l'avis de convocation;
3. Nomination d'un maire suppléant;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Démission de la mairesse Lina Lafrenière;
6. Démission de la conseillère Laurie soulard;
7. Représentant pour représenter la Ville de Macamic à la MRC d'Abitibi-Ouest;
8. Signataires pour les effets bancaires;
9. Autorisation à la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon pour la signature préliminaire de l'entente-cadre de partenariat avec Éco Entreprise Québec (ÉEC);
10. Démission de la conseillère Manon Morin;
11. Représentant au comité de sélection pour le poste de directeur général;

12. Délégué pour la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon
13. Période de question des citoyens;
14. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et du conseiller.

Démission de la mairesse, Lina Lafrenière

Les membres du conseil prennent acte de la démission de madame Lina Lafrenière, à titre de mairesse. Comme requis par la loi, la présidente d'élection entreprendra les démarches pour pourvoir le poste.

Démission de la conseillère, Laurie Soulard

Les membres du conseil prennent acte de la démission de madame Laurie Soulard, à titre de conseillère au district numéro 6. Comme requis par la loi, la présidente d'élection entreprendra les démarches pour pourvoir le poste.

2024-01-003

7. REPRÉSENTANT POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE MACAMIC À LA MRC D'ABITIBI-OUEST

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : Monsieur Ghislain Brunet, maire suppléant soit nommé pour représenter la Ville de Macamic à la MRC d'Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et du conseiller.

2024-01-004

8. SIGNATAIRE POUR LES EFFETS BANCAIRES

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : Les personnes suivantes sont autorisées à signer les effets bancaires qui se rattachent au folio #446790 de la Ville de Macamic :

- ▶ Ghislain Brunet, maire suppléant et;
- ▶ Joëlle Rancourt, adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe

QUE : Les personnes suivantes sont autorisées à signer les effets bancaires qui se rattachent au folio #451308 de la Ville de Macamic :

- ▶ Ghislain Brunet, maire suppléant et;
- ▶ Joëlle Rancourt, adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe

QUE : Les personnes ci-dessous soient autorisées à récupérer les commandes numéraires pour un montant maximal de cinq cents (500 \$) dollars :

- ▶ Fanny Poirier-Dubé, secrétaire de direction,
- ▶ Marie-Andrée Dessureault, gestionnaire du Centre Joachim-Tremblay.

QUE : Cette résolution est valide à compter de ce jour et abroge et remplace toute autre résolution déjà adoptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2024-01-005

9. AUTORISATION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON POUR LA SIGNATURE PRÉLIMINAIRE DE L'ENTENTE-CADRE DE PARTENARIAT AVEC ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC (ÉEC)

Attendu que le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022 ;

Attendu que ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en application de la section 1 du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;

Attendu que le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement ;

Attendu que la MRC d'Abitibi-Ouest a compétence en transbordement et transport post-transbordement ;

Attendu que la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon détient la compétence de collecte porte-à-porte et de transport pour quatre (4) municipalités et un TNO ;

Attendu que les municipalités qui ne sont pas desservies par la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon détiennent individuellement la compétence de collecte porte-à-porte et de transport ;

Attendu que la Ville de Macamic a mandaté la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon la gestion de la collecte des matières résiduelles sur son territoire ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et unanimement résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon à signer l'Entente-cadre de partenariat de façon préliminaire pour la collecte porte-à-porte et le transport avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ).

Adoptée à l'unanimité des conseillères et du conseiller.

En vertu de l'article 325 de la Loi sur les cités et Villes, les points ci-dessous ont été ajouté à l'ordre du jour .

10. Démission de la conseillère, Manon Morin

Les membres du conseil prennent acte de la démission de madame Manon Morin, à titre de conseillère au district numéro 2. Comme requis par la loi, la présidente d'élection entreprendra les démarches pour pourvoir le poste.

2024-01-006

11. REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : Le maire suppléant, Ghislain Brunet soit nommé représentant de la Ville de Macamic au comité de sélection pour le poste de directeur général de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et du conseiller.

2024-01-007

12. DÉLÉGUÉ POUR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : Le maire suppléant, Ghislain Brunet soit nommé délégué au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et du conseiller.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2024-01-008

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 19 h 10.

ADOPTÉ.

Ghislain Brunet
Maire suppléant

Alain Letarte
Directeur général par intérim

Je, Ghislain Brunet, maire suppléant de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Ghislain Brunet
Maire suppléant

